Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_070-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux juin, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GALLIER Maxime, VINET Liliane, AMELOT Delphine, MOREL Christian, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :
GUYOT Jean-Yves (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine), BABES Anca (Mandataire MOREL Christian), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire GALLIER Maxime)

MOREL CHRISTIAN a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_070 FINANCES LOCALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2026 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -TABLEAU N° 2

(Rapporteur : SIMON Didier)

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;*

***VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 9-1 ;*

***VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment ses articles 59 et suivants ;*

***VU** la circulaire du Premier ministre n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;*

***VU** la délibération n°2025_147 du 11 décembre 2025 portant vote du budget primitif de la commune pour l'année 2026 ;*

***CONSIDÉRANT** que les associations du territoire occupent une place essentielle dans la vie locale, en contribuant à la cohésion sociale ainsi qu'au développement d'actions présentant un intérêt général, et qu'il convient, à ce titre, de soutenir leurs initiatives par l'attribution de subventions de fonctionnement et, le cas échéant, de subventions sur projet ;*

***CONSIDÉRANT** la présentation en Commission Générale du 17 juin 2026.*

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_070-DE

Chers Collègues,

Il vous est proposé d'adopter le versement des subventions de fonctionnement aux associations, selon les montants indiqués ci-dessous.

Fonctionnement :

- Association Team Sprint Energy : 800 euros
- Association des résidents de la rue d'Houlbert (2-4-6-8) et de la rue de Porhoët : 150 euros
- Association des riverains de la RD 91 : 150 euros

Projet :

- Association Courir à Saint-Grégoire : 1 056 euros (transport barrières lors de l'évènement « Les Métropolitaines » 2026)
- Association Triathlon Saint-Grégoire : 2 000 euros (mise en place du Duathlon 2026)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE :

1°/ D'AUTORISER le versement des subventions aux associations, conformément aux montants ci-dessus ;

2°/ DE DIRE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2026.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 23 juin 2026

Le Maire,	Secrétaire de séance,
REMOISSENET Laetitia	MOREL Christian